

du lustrage des taffetas. « Cette fabrique n'a pas fait de progrès », dit d'Herbigny.

On attribue aussi à des Tourangeaux l'introduction à Amsterdam et à Harlem du tissage des moires, des brocarts et des velours brochés (21). Des manufacturiers du Dauphiné, du Comtat et du Languedoc sont allés en Hollande, en Suisse et en Prusse. Dollond, qui s'est établi à Spitalfields, était de Normandie. Pierre Baille, qui a fait à Amsterdam des étoffes de soie mélangée de laine, était du Languedoc. Parmi tous ces émigrés, nous n'en voyons qu'un seul qui soit venu de Lyon : C'est Jean Cabrier, qui était de Montpellier, mais qui avait été fabricant de taffetas lustrés à Lyon. Cabrier a porté son industrie à Amsterdam. Il reçut des subventions et put monter des métiers et former des ouvriers hollandais, mais l'atelier fut fermé aussitôt après le retrait des subventions.

Nous nous bornerons à cet exposé qui n'a qu'un intérêt assez étroit, un intérêt local, car nous n'avions à nous occuper que de Lyon.

La révocation de l'Edit de Nantes a été de toute façon funeste à la France. Peu importe de quelle province sont

(21) L'établissement et le développement de la fabrique d'étoffes de soie en Hollande ne doivent pas être attribués à la révocation de l'Edit de Nantes, ils se sont produits plusieurs années plus tard et ont été déterminés par la guerre de tarifs de douane que la France fit à la Hollande à cette époque. Notre opinion était fondée sur des documents néerlandais ; elle a été confirmée par des témoignages différents. (Voir *Le commerce et l'industrie de la soie en Hollande au XVII^e siècle*, par M. Morand, dans le *Bulletin des soies et des soieries*, nos des 17 mai, 31 mai et 14 juin 1890.)